

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

és à ses réclamations la voix publique dépasse elle-même les justes limites—elle a quelque fois une réaction violente, passagère néanmoins, qu'elle dissimule en venant dans le calme qui suit la victoire.

Mais cette force triomphante de l'opinion, cette puissance qui la fait reine du monde, elle la doit au sens moral développé dans la société, à la promulgation des grands principes chrétiens qui ont formé la conscience. Cette forme, elle la tient de Dieu. C'est parce qu'elle n'est que l'expression de la raison et de la volonté divine, source de tout droit, de tout pouvoir, en quelque genre que ce soit qu'elle est si puissante dans ses effets. Et voilà pourquoi elle ne saurait pas se proclamer elle-même dans ses actes qui ne sont que l'effet d'une effervescence passagère, mais qui ont le caractère et le calme de la maturité et de l'immortalité, elle a raison de se proclamer la voix de Dieu même. Qu'il soit donc à jamais l'honneur de la civilisation des temps modernes, et le signe de sa supériorité sur la société antique, ce principe, vrai dans sa généralité: *For populi, vox Dei.*

MELANGES RELIGIEUX.

MONTREAL, VENDREDI 15 MARS 1850.

Pour ne pas différer de donner à nos lecteurs la Correspondance Lyonnaise, qui nous a été apportée par la maille d'hier, nous sommes forcés de remettre à un autre jour deux articles préparés pour aujourd'hui.

BULLETIN.

Le Packet de Bytown contre les adversaires de l'Administration.—La politique des journaux.—La sentinelle du peuple.—Lettre de Lord Palmerston au Consul Anglais à New-York.—Cours sommaires.—Procès des émeutiers d'Avril.

L'on tente en ce moment de la manière la plus décidée, dit le Packet de Bytown, d'opérer, une division dans les rangs des réformistes, afin de les vaincre sur le terrain de la lutte. Cette tentative qui est l'œuvre des torques violents, et dont l'existence remonte, suivant le même journal, à l'époque de la dernière session du parlement, a été secondée par des moyens de toute espèce; aujourd'hui encore, elle a pour souteneurs les hommes de cette école politique qui s'accroissent tous à vouloir le renversement de nos institutions, les uns en se liant pour obtenir une confédération des provinces anglaises de l'Amérique du Nord, les autres en conviant celle du Canada à une fusion dans l'Etat voisin, dans un but qu'il nous est permis de regarder comme métrier.

Des journaux qui, de cette ville, s'efforcent de propager en tous lieux le système annexionniste, publient un estimé des dépenses publiées dans les Etats de l'Union pour en inférer, par comparaison, que les nôtres atteignent un chiffre beaucoup plus élevé. Il est à observer que des tableaux comparatifs de cette sorte sont le principal moyen qu'emploient les partisans de cette couleur pour mieux atteindre leur but. Mais il est certain que l'on n'accompagne jamais ces renseignements, d'aucun relevé des contributions multipliées qui pèsent sur les citoyens de l'Union, à raison des besoins publics qui y embrassent une plus grande échelle qu'en Canada. On oublie également que le taux des dépenses et des salaires publics d'un Etat, n'est pas la règle d'après laquelle il faille juger de sa prospérité ou de sa décadence.

Un organe de la presse anglaise de Montréal s'est chargé d'attirer l'attention sur l'une des omissions que commettent les feuilles annexionnistes en cette matière. Le *Montreal Gazette*, qui est aussi l'auteur d'un *autre ordre de choses*, mais hostile à l'annexion, s'exprime ainsi sur le sujet:

« Les avocats « du déclin et de la ruine, » nous répètent que si nous étions annexés, il en serait autrement (des dépenses de la province). On se fera une idée de la différence qui devrait en résulter par l'extravagance dont l'exemple qui va suivre donne une preuve, et dont les particularités sont fournies par un membre du Congrès Américain ne saurait être révoquées en doute. »

Ici le journaliste énumère les détails d'une inhumation dont les frais, à la charge de la législature américaine, se montent à onze-cent soixante et un dollars, 36 cents.

Ce mode de discussion tronquée de la part de certains journaux se continue, nonobstant les erreurs dont il est caractérisé par la source.

Un autre trait plus caractéristique encore de la thèse annexionniste en ce temps, ce qu'elle conduit, sans transition, à la suppression du gouvernement actuel de la province, sans pouvoir s'appuyer sur l'impossibilité d'obtenir des réformes financières, puisqu'un lien de les demander, c'est l'annexion qu'elle veut et réclame. Point important d'observation.

Au milieu de cette polémique, le mot *réforme* est entendu; les organes annexionnistes l'impriment encore; mais l'incompatibilité entre ces deux choses, *annexion et réforme*, dont ils ne paraissent pas se préoccuper, est une singularité des plus remarquables.

Le *Montreal Courier*, qui invoque aussi l'expédient des réformes, abandonne parfois cette position constitutionnelle, pour prendre une attitude opposée. C'est ainsi qu'il dit-il y a peu de jours que « si l'Angleterre s'oppose à ce que nous manufacturions nous-mêmes, elle fera revivre la cause de son ancienne querelle avec les Treize Etats, dont l'histoire, dit-il, nous apprend qu'elle a été l'issue. » Il a déclaré depuis (numéro du 13), que « le symbole commun des annexionnistes et des indépendants est: navigation libre du St. Laurent, commerce libre avec les Etats-Unis, et des institutions électives. » Mais le *Courier* en mettant au nombre des franchises électives qu'il désire nous faire octroyer, le droit d'être nous-mêmes le gouvernement de la province, ne paraît pas être sûr du consentement de la Souveraine à permettre à d'autres la nomination de son représentant en Canada, en abdiquant elle-même son empire.

L'allié de cette dernière feuille dans la presse française, entend aussi réformer de la même façon. Il dit en parlant de réformes, que l'annexion est « celle qui nous les procurera toutes. » Cela se conçoit.

En regard de ces prétentions, il en est d'autres qui font contraste. Le *Transcript*, par exemple, met au défi tout homme, excepté, dit-il, le plus des *malades de lire*, sans être sûr de la position que nous fait la métropole, le discours récent de Lord Russell sur la politique coloniale de l'Angleterre.

Quant aux résultats que pourrait amener la polémique dont nous venons de donner un aperçu, nous les considérons dans nos bulletins à mesure qu'ils se seront produits; mais nous ne prendons acte que des faits constatés, et non pas de ceux dont l'affirmation contreditée par des témoignages, sont, par là même, d'une authenticité douteuse. Nous ne prenons jamais des assertions pour des preuves; encore moins soufflons-nous qu'on nous oblige de déférer à ce procédé de rebours dont certain journal fait usage à notre égard pour nous convaincre. Dernièrement, nous disions en parlant de la cause annexionniste (Bulletin des *Melanges* du 26 février): « Certes, rien ne contredit encore la popularité qu'elle se serait acquise dans toute l'étendue de la province, ni même dans le Bas-Canada. » Depuis, les élections des comtés de Sherbrooke et de Hull ont procuré deux triomphes au mouvement annexionniste; nous en avons publié la nouvelle de même qu'une liste des dernières élections municipales de cette ville. Cependant, nous ne croyons pas qu'il suffise de deux ou trois élections semblables dans le sens de la cause annexionniste pour constater la popularité dont elle jouit « dans toute l'étendue de la province, ni même dans le Bas-Canada. » En un mot, les « progrès » du système en question ne nous persuadent qu'à raison seulement de l'extension que nous leur voyons prendre. Le journal annexionniste devra nous redire afin de s'assurer que nous n'avons dit à aucune époque que l'annexion ne fait pas de progrès. S'il est vrai que le *Mercure* de Québec ait avoué que ces progrès sont rapides, effrayants, c'est que sans doute ce journal est en possession de renseignements qui ne nous sont pas encore parvenus.

La *Sentinelle du Peuple* est une feuille de petit format, nouvellement fondée à Québec, et dont le rédacteur ne s'annonce pas. Elle se dit « Journal du progrès, politique, commercial, industriel et scientifique. » Le leu-

xième numéro seulement nous en est parvenu. La *Sentinelle* se montre peu favorable au ministère actuel mais très favorable à l'annexionnisme.

Des journaux du Haut-Canada annoncent que M. Wetenhall est gravement indisposé; un journal de cette ville dit avoir appris que ce monsieur aurait *complètement perdu l'usage de la raison*, sans indiquer la source d'où lui est venue cette communication.

Une lettre a été transmise par Lord Palmerston au consul anglais à New-York l'informant de la nécessité de mettre en rapport avec les peuples les commissaires nommés pour la grande exposition industrielle de 1851. L'exposition embrasse quatre catégories d'objets:

- 1° Les matières et produits bruts, attestant l'exercice l'industrie de l'homme.
- 2° La mécanique adaptée aux travaux agricoles, aux manufactures et à l'emploi des machines, attestant de quels agents s'aide le génie de l'homme pour tirer parti des productions naturelles.
- 3° Les manufactures, attestant les résultats que procure l'industrie de l'homme par l'emploi des productions naturelles.
- 4° La sculpture, les plans, et l'art du plâtrier dans tous ses divisions, attestant la gloire et l'habileté déployés dans cette branche de l'industrie humaine.

Le *Herald* réclame vivement contre la manière dont la justice sommaire est administrée dans les campagnes. En même temps qu'il se plaint du fonctionnement de cette institution judiciaire, il insiste que le choix des commissaires est la récompense des devoirs politiques. Il veut de dire que ces charges sont à la fois onéreuses et gratuites pour ceux qui les remplissent. Les juridictions sommaires rendent facile à tout le monde le recouvrement des créances personnelles, et le genre est plus en état que tout autre d'en apprécier le bienfait. Il est vrai que l'existence de cette cour n'est pas également avantageuse dans toutes les localités, que des décisions injustes en sont émanées.

Cette matière rentre aussi dans le domaine des réformes législatives; et si quelque institution analogue devait remplacer celle-ci, il n'y a pas raison d'espérer que l'annexion aura l'effet d'en assurer les avantages d'une manière à contenter tout le monde.

Le procès des émeutiers d'avril est un moment d'avoir lieu. Des plaieurs incertains invitent leurs partisans à s'opposer à l'action du tribunal criminel, ont été affichés partout par un lit un appel chaleureux aux passions violentes, et ces mots: « Pitié! la mort que la tyrannie! » Souhaitons que cette démonstration n'ait pas pour d'ennemi un drame sérieux.

Société d'Assurance sur la Vie.

Les Agents de la Société d'Assurance sur la vie, de Londres, déjà avantageusement connue en Canada, desirant attirer l'attention du public sur les utiles et importantes dispositions que cette société a mises en œuvre pour faciliter la transaction de ses affaires dans les provinces anglaises de l'Amérique, et spécialement dans celle-ci.

Une *Assemblée générale* est établie dans notre ville; l'*Agent général* est ici; et un *Bureau local de Directeurs*, se réunit régulièrement pour transiger toutes les affaires, et faire ainsi éviter tout retard ou autre inconvénient concernant les propositions, réclamations à faire etc. Les avantages particuliers à cette société, tels qu'on les trouve énumérés dans l'annonce qui se lit sur notre 3e page, lui ont fait obtenir un grand succès dans les Etats-Unis et ailleurs. Les Directeurs osent espérer que l'extension de leurs opérations déjà nombreuses en Canada, ne pourra qu'aller en augmentant. La société, disent-ils, est connue par sa libéralité à satisfaire les assurés, comme il prouve le fait récent de la célérité avec laquelle elle a payé les *Deux-Mille Livres* sterling d'assurance sur la vie de Son Honneur le Juge Bédard. Cette célérité est attestée par une lettre de J. A. Borthwick, etc. qui a été reproduite par les journaux, etc., etc., etc.

Nouvelles d'Europe.

A propos des affaires de la Suisse, le *Napoléon*, journal parisien, contient l'article suivant:

« On a beaucoup parlé d'une communication qu'aurait faite au gouvernement français les représentants de l'Autriche et de la Prusse, afin de s'entendre sur les conséquences du droit d'asile accordé en Suisse aux réfugiés. Cette communication n'a pas, nous le croyons, toute la portée qu'on veut lui attribuer.

« Les puissances limitrophes de la Suisse sont animées du désir bien naturel d'empêcher que les réfugiés ne mettent à profit le voisinage pour révolutionner leurs propres états, et elles ont le droit incontestable de prendre des mesures propres à prévenir ce danger. Mais la Suisse n'est pas disposée à méconnaître, dans aucun cas, les droits de son ancienne alliée et l'amitié qui unit les deux nations. D'ailleurs, le président de la République pourait oublier l'hospitalité qu'il a trouvée en Suisse pendant un si grand nombre d'années, et la protection dont cette puissance l'a couvert contre les injustes prétentions du gouvernement de Louis-Philippe!

« Voici une déclaration de plus à l'adresse de ceux qui analysent beaucoup de déclarations différentes, s'obstinent à toujours parler de coups d'Etat. C'est toujours le *Napoléon* qui parle: « Le *National* disait, dans un des derniers numéros, que le gouvernement avait retiré la loi sur la responsabilité du pouvoir exécutif, et que ce retrait avait été fait d'accord avec les bruits de coup d'Etat. D'autres journaux avaient dit: « Les promesses militaires du général Changüer coïncident fâcheusement avec les bruits de coup d'Etat. » On disait encore, il y a quelques mois: « La prorogation de l'Assemblée et le voyage du président de la République dans certains départements coïncident fâcheusement avec les bruits de coup d'Etat. » — Nous disons, nous: il y a quelque chose qui coïncide toujours avec tout, c'est le mirage de la passion; c'est-à-dire la haine et la peur, qui voient et qui veulent lire voir ce qu'ils ont peur.

Nous terminerons par cette dernière citation: « Une division de jour en jour plus tranchée paraît s'opérer, depuis quelques jours, entre les légionnaires et les orléanistes, et même entre les légionnaires eux-mêmes. Le clergé semble toujours vouloir se tenir en dehors des intrigues politiques. A peine remarque-t-on quelques prêtres qui prennent part aux menées hostiles de partis. »

« A propos du progrès que fait le socialisme dans certains départements de France l'*Union* formule les réflexions suivantes, dont on ne saurait contester la justesse. Les journaux monarchiques eux-mêmes en sont aujourd'hui à proclamer l'efficacité de la politique de compression: « Si, comme quelques journaux le disent à grand bruit, le socialisme marque du terrain, ce sera certes, une triste confirmation de ce que nous n'avons cessé de répéter, à savoir, que la force est insuffisante et inefficace pour attacher les vices et éteindre les maux de la société politique. Qu'est-ce qui a manqué aux pouvoirs depuis 1830? La compression a été terrible, les lois inexorables, la punition rélaxante. La République, après avoir supprimé des lois franches, a proclamé le droit plus formidable de l'exception. L'état de siège, cet état gouvernemental le plus dur sous le régime des parlements, a légalisé l'arbitraire. Puis, des lois nouvelles sont intervenues. L'administration s'est armée de réglemens draconiens. La circulation matérielle des idées a rencontré, dans les préfectures, une domme implacable. Les écoles ont été surveillées à la juridiction universelle. Nulle combinaison de discipline, enfin, n'a manqué à la défense de l'ordre. Et cependant, nous dit-on, le socialisme marche! Qu'est-ce à dire? La force matérielle est donc impuissante à sauver le monde? C'est ce que nous disons. Que les conservateurs de toute opinion veuillent bien méditer ce raisonnement; la chose en vaut la peine. Ce n'est pas que nous ajoutions foi à toutes les assertions sur le progrès du socialisme; la formation des uns, la peur des autres, grossit le péril, sans nul doute. Mais le mal n'est pas

moins réel, et ce n'est pas la force qui le guérira. Les maladies sociales commencent par le vice et par l'erreur; on ne les attaque que par la vertu et par la vérité. Ce remède est impraticable dans un système politique qui repose sur le scepticisme et le mépris du droit qui n'a d'autre fin que la jouissance et l'égoïsme. »

CORRESPONDANCE.

CORRESPONDANCE LYONNAISE.

Lyon, le 20 février 1850.

M. LE REDACTEUR.

Je continuerai donc, puisque vous le demandez, d'envoyer ma faible participation aux *Melanges Religieux*. Mais que de fois en traquant ces lignes qui tombaient naguère sous des yeux chéris, mon cœur sera gros de chagrins! Je doute entre deux impressions diverses; je ne voudrais plus songer au Canada, et pourtant je sens aussi qu'il me sera bien doux d'y revenir par la pensée et par le cœur. Toutefois ne doutez pas de mes sympathies pour vous et pour tous ceux que mon frère a sincèrement aimés. Vous avez été et êtes son ami, à ce titre au si je veux faire quelque chose pour vous. Et puis, je soulagerai quelquefois mon cœur en vous parlant de celui que j'aime tant et de notre pauvre France, si accablée, si souffrante et si dénuée de gloire depuis quelque temps. Je vous parlerai des grandes actions, des belles vertus qui font l'illustration du christianisme, et si quelque-fois la rougeur au front, je suis obligé de vous dire quelque événement honteux pour ma belle patrie, à côté je vous prouverai que malgré sa décadence momentanée, elle a encore beaucoup de capacités d'être utile pour la faire vivre et la sauver! Vous n'avez pas à trouver un correspondant plus spirituel, plus intéressant et plus gai que moi, mais plus véritable et plus impartial, je ne le crois pas... Si je vous avais écrit, il y a quelques jours, je vous aurais fait présenter une catastrophe terrible un nouveau fait d'armes de nos émeutiers émigrés, mais l'horizon politique après s'être chargé de noirs nuages, les nues après avoir vu circuler ces visages à face patibulaire ont repris un peu plus de calme. Ce calme jusqu'à quand durera-t-il? Je l'ignore. Ce fait est que nous ne sommes comptés pour un lendemain. Ah! c'est que quand on entend dans la bonne certains cassonnements, on croit généralement à des orages prochains; de même quand on lit et entend de la part de nos adversaires, les barbares du 19e siècle, ces paroles déconcertantes, singulières et hideuses on peut-être certain que de nouvelles collisions nous menacent...

Il est vrai que notre gouvernement s'arme de vigilance et de vigueur, que l'armée se tient prête, mais les hommes l'ordre se divisent... Quand dans le sein même de l'Assemblée législative, on voit des hommes, des apparitions de montagnards, comme celles de MM. Richardet, Miot, Landin, et Nadand, etc, on sent que ce sont des aversissements utiles pour une nation capable encore de les comprendre. En faisant surgir des barbares de la société ces éternels exaltés par des pressions si furieuses, dont la voix, les gestes, la langue, la barbe et chevelure mal peignée sont en harmonie parfaite avec leurs sentimens et leurs idées, Dieu semble dire: « Regarde bien ces hommes; si tu restes faible, lâche, égaré, te vas-tu sans repentir, voir les verges de fer que j'ai préparés pour te châtier. »

Les petites émeutes qui ont eu lieu à Paris les 4 et 5 de ce mois n'ont été faites par les habiles du parti rouge que pour soulever les dispositions des classes ouvrières et de la troupe pour agir en conséquence. Nos soldats sont montrés comme toujours, énergiquement dévoués à réprimer avec vigueur toute tentative de désordre. Le même esprit anime les troupes en garnison à Lyon, les forts sont armés, les canons busqués, et vis-à-vis le jour où nos incroignibles émeutiers descendront dans la rue, ils trouveront répression sévère si l'union règne dans le grand parti de l'ordre. C'est effrayant de voir l'union, la discipline, et le parfait accord qui règne entre les socialistes,

130,000 finéants sur des travaux de terrassement qu'ils n'ont pas faits, mais pour lesquels on les a bien payés. S'ils n'ont pas fait ces travaux, ce n'est pas parce qu'ils les jugent à peu près inutiles, c'est parce qu'ils prétendaient que l'Etat devait les nourrir sans rien faire.

Ils jouaient au bouchon ou aux cartes, ils fumaient la pipe ou le cigare, ils formaient des clubs en plein vent, ils s'installaient sur les grands intérêts de l'Etat et le pauvre paysan payait les quarante-cinq centimes pour solder ces excellents ouvriers.

Voilà tout ce que le gouvernement provisoire a su imaginer pour l'exécution de son célèbre décret. Mais, dis-moi, Paul, est-ce qu'il n'y a que des terrassiers en France? Pourrais-tu me dire combien il y a de métiers dans les métaux, depuis l'épingle jusqu'à la machine à vapeur? Combien de métiers dans les tissus, depuis la fabrication du lin à 2 centimes le mètre jusqu'à celle de l'étoffe de soie la plus riche de la manufacture de Lyon? Et les autres métiers, combien y en a-t-il? A l'infini. Eh bien! si le droit au travail était dans la loi, le gouvernement serait tenu de donner du travail à tout cela, quand une crise commerciale et industrielle forcerait les fabriques et les ateliers à se fermer. Supposons qu'il y ait seulement 5,000,000 de travailleurs sur le pavé, y compris les cultivateurs, et dis-moi si ton imagination comprend comment un gouvernement, lors même qu'il aurait l'argent nécessaire, pourrait donner du travail à ces cinq millions d'ouvriers de métiers si divers?

Il lui faudrait une grande armée d'agents pour diriger ces travaux, et en les supplantant tous très habiles, ils n'en venaient pas à bout.

Mais, que ferait l'Etat des produits? Il ne trouverait pas à les vendre car, s'il y avait en des débouchés, les fabricants ordinaires continueraient de travailler. Mettra-t-il les objets fabriqués par le droit au travail dans de grands magasins? Mais il y aura bientôt un gros encombrement, à supposer que les travailleurs travaillent, ce qui n'est pas prouvé. S'il garde les objets fabriqués, il fera qu'une crise, qui n'aurait duré peut-être que deux ou trois mois, durera une ou plusieurs années.

Mais je m'égare. L'encombrement ne sera pas si grand que je le suppose, car le droit au travail ne pourra pas avoir satisfaction pendant trois mois. On prendrait-on de l'argent pour solder tous les industries diverses de 5,000,000 d'ouvriers? Chez les riches, disent les démagogues; soit, prenons-leur tout, et il n'y en aura pas pour trois mois: ces riches ne consommeront plus et les produits resteront en magasin.

Dans ce système, mon cher Paul, il faudrait brûler sur la place publique tout ce que produirait le droit au travail; mais alors le capital ne se renouvellera pas comme il le fait ordinairement par la vente et, la fortune des riches étant, comme je l'ai dit, bientôt épuisée, il faudra bien que l'on s'enrichisse malgré la loi et la force du peuple souverain. Que devient-elle alors, ce pauvre peuple abusé par les charlatans politiques? Les riches n'ont plus rien; on prendra-t-il de quoi satisfaire à ses

besoins? S'emparera-t-il de la terre, des maisons? Mais on ne vit pas avec ça; la terre ne produit qu'avec de grands travaux et il faut attendre au moins six mois pour obtenir une récolte quelconque. Pillera-t-il les paysans après avoir ruiné les riches? Les paysans sont plus nombreux et au moins aussi vigoureux que les ouvriers des villes; ils défendraient leurs denrées, et nous aurons la guerre civile. Voilà, mon cher Paul, où nous conduit inévitablement, finalement, le droit au travail. Je n'ai fait qu'ébaucher le sujet; il y a un gros livre à écrire sur cette matière; mais j'en ai dit assez, ton esprit, et surtout ton cœur, me comprendront. Tu ne veux pas ruiner les riches, n'est-ce pas? Tu ne veux pas piller les paysans et tu ne veux pas la guerre civile?

PAUL.

Oh! non, je ne veux pas tout cela; mais je croyais qu'il y avait des moyens pour faire que la richesse fût mieux répartie et qu'on ne vit pas des misérables à côté des gens opulents.

PIERRE.

Mais, mon pauvre Paul, je t'ai déjà fait voir comment venait la richesse; l'as-tu oublié? Elle est la fille du travail, elle n'a pas d'autre origine et c'est par le travail qu'elle se répartit de la manière la plus équitable. Chaque est rétribué selon ses œuvres, comme disaient autrefois les St-Simonistes qui sont morts, bien morts, et qui sont bientôt, j'espère, suivis dans la tombe par les socialistes de toutes les nuances. Mon ami, c'est Dieu lui-même qui a réparti la richesse en faisant les hommes

avec une force, une intelligence, une activité des goûts, des penchans, des vertus des vices très divers. Je rabâche peut-être, car je crois l'avoir déjà dit cela un à peu près; mais on ne saurait trop répéter des vérités si simples, parce qu'elles sont très méconues, même par de savants professeurs.

Pendant que je faisais mon droit à Paris et que je suivais en même temps d'autres écoles, j'ai entendu très souvent nos maîtres professeurs des idées socialistes et r publicaines, car ils mélaient tout cela. Mon professeur d'histoire y manquait rarement et c'est de nos grandes écoles, polytechnique et autres, que sont sorties toutes ces absurdités finesses. Voilà pourquoi je n'en vus pas à ce pauvre peuple de toutes ses folies; ce n'est pas lui qui les a inventées, il en est la victime, car cela pèse sur lui autant ou plus que sur les riches.

PAUL.

Mais, puisque tu démolis toutes les doctrines qui font notre espérance, tu me diras bien un mot, car tu conviens qu'il y a quelque chose à faire, quel-ès sont les mesures à prendre pour faire cesser les maux que nous voyons dans la société.

PIERRE.

Je ne connais rien qui puisse faire cesser tous les maux. Il y aura toujours des pauvres et des riches, des hommes vigoureux et des hommes faibles, des hommes intelligents et des hommes bornés ou stupides, des hommes prodigues et des hommes économes, des hom-

mes vertueux et des hommes vicieux, c'est une chimère qu'il ne faut pas poursuivre car, en la poursuivant, on ferait disparaître le bien qui existe et on aggraverait le mal. Mais il y a des moyens d'atténuer les inconvénients de tout cela; je tâcherai de t'en indiquer quelques uns demain soir, si tu veux revenir.

PAUL.

Oh! oui, je reviens, car tu m'as rendu bien malheureux aujourd'hui en ébranlant ma foi.

A continuer.

CULTE ÉTRANGER EN RUSSIE.—Il résulte du rapport présenté à l'Empereur de Russie, pour l'année 1848, par le ministre de l'Intérieur, que la totalité des sujets russes, appartenant aux confessions étrangères, s'élevait à 8,755,719 individus des deux sexes. Plus de la moitié d'entre eux, savoir 4,911,459 individus appartenant aux cultes chrétiens; les 3,874,260 restants, étaient mahométans, israélites ou idolâtres.

Le nombre des catholiques-romains était de 2,760,744, avec 2,264 églises; celui des catholiques arméniens, de 20,080, avec 14 églises, et celui des Arméniens, de 354,521, avec 1,017 églises ou chapelles. Le culte protestant comptait de 732,299 individus, avec 900 églises. Le nombre des Mahométans était de 2,286,983, et celui de leurs mosquées, de 6,084. Le culte de Lama comptait 215,309 adeptes, et 293 maisons de prières; et le nombre des autres idolâtres s'élevait à 153,343.

PAGE

MANQUANTE

TABLEAU DES COURS DE JUSTICE.

D'APRES LES NOUVELLES LOIS DE JUDICATURE, 12 VICT. CHAP. 37, 38, 39.

Table with columns for court names (e.g., Cour du Banc de la Reine, Cour Supérieure) and months (JANV., FEVR., MARS, etc.), showing dates of sessions.

La Cour du Banc de la Reine.—Un Juge-en-chef et trois Juges puisés.—La Cour Supérieure.—Un Juge-en-chef et neuf Juges puisés.—La Cour de Circuit.—Neuf Juges. (a) La Cour Supérieure prend connaissance de toutes poursuites au-dessus de £50, et de certaines hebdomadaires pour certains objets, cause: exportes, motions, &c.

MARCHÉ BONSECOURS.

Judi, 14 Mars 1850.

PRIX DES DENRÉES.

Table listing various commodities (e.g., Blé par minot, Avoine par minot) and their prices in dollars and cents.

Extrait du Tarif des impôts payables sur les importations d'après l'Acte 12, Vict. 1.

ARTICLES payant 30 pour cent: Epices, fleur de muscade, gingembre, musca de, macarons, poivre, vanille, vinaigre et fruits de toutes sortes—payant 25 pour cent—Cordiaux, 3s pr gal et 25 pr c. Eau de vie 2s pr gal et 25 pr c. Genièvre, 2s pr gal, liqueurs, 3s pr gal et 35 pr c. vin, 1s 6d pr gal et 25 pr c.—payant 20 pour cent: Animaux de toutes sortes; bœuf, fromage—Fleur, houblon, jambon, lard, son, et toutes espèces de grain [excepté le blé, libre]—payant 12 1/2 pour cent: Ardoises, acajou, anchois, arrowroot, bière, souliers, balais, broches, bardeaux, bijouterie, chaises, chandeliers, chocolat, cidre, coco, café vert 4s 8d pr gal et 12 1/2 pr c. de rôti, de coton manuf, coutellerie, cuir, cartes à jouer, col le forte, erin, etc.—che peaux, caoutchouc, cire, drogues esp. thérbentine, éponges, encre, étoffe en laine, fleur de maïs, fleur artificielle, fourrure, foin, ferromerie, ferblanc, graines de toutes sortes, harnais, homards, hêtres, huile, toutes sortes, ivoire, instruments de musique, lampes, livres blancs, lard premier choix, liège, marinades, mastic, miel, mécanisme, marbre poli, mélasse 3s par quintal et 2 1/2 par c. montarde, meuble de ménage, outillages, plomb, poterie, plumes, poisson, peintures, papier, parfumerie, pianos, pipes, patates, quincailleries, riz, savon, sucre raffiné ou candi 14s pr qt et 12 1/2 pr c. sucre 9s de sirops, serasou, sel 1s par minot et 12 1/2 pr c. sauces, sèches, sangues, toiles, tabac en poudre 1d par lb et 12 1/2 pr c. tabac non manufacturé 1d par do. thé 1d par do. verjus, végétaux, volailles, vitres, whisky à preuve 3d par gal et do. zime, —ayant 2 1/2 pour cent: aneres, acier et castille, articles pour teintures, billots à scier, cables, charbon et coke, fer en bar, fer en feuille, graisse, goudron, huile d'olive, etc.

BONS PROVINCIAUX.

BUREAU DU RECEVEUR GÉNÉRAL. Toronto, 22 Février, 1850.

MONTANT des BONS PROVINCIAUX payables à 12 mois de date, avec intérêt à six pour cent. Précédemment émis. £630,820 0 0 Émis pendant la semaine finissant ce jour. 3,000 0 0 Total émis. £633,820 0 0

Moins reçu pour droits publics depuis la 1ère émission, 17 juillet, 1848. £138,097 10 0 A déduire, montant dû et remis en argent, infé- riel non compris. £138,097 10 0 492,723 10 0 Actuellement en circulation. £144,723 10 0 (Signé) E. P. TACHÉ, Receveur Général.

DEPARTEMENT DES TERRES DE LA COURONNE

En conséquence de la Translocation du Siège du Gouvernement à Toronto, Avis Public est par le présent donné que toutes Communications destinées au Département de la part des Personnes résidentes dans le Haut-Canada, devront être adressées au Commissaire des Terres de la Couronne, Toronto. Les Communications des Personnes résidentes dans le Bas-Canada devront être adressées à l'Assistant Commissaire des Terres de la Couronne, Montréal.

ATTENTION!! On imprime à ce Bureau: Adresses, Mitaines, Billets d'invitation, Lettres funéraires Et TOUS de toutes langues; S'adresser à JOSEPH RIVET, Imprimeur des Mélanges Religieux, rue St. Denis près de l'Évêché, Montréal, 21 septembre 1849.

Le COLLEGE DE BYTOWN s'ouvrira de nouveau le DIX-NEUF SEPTEMBRE. Cette maison embrasse ce qui est généralement enseigné dans les autres collèges. Outre le latin et les autres études classiques, l'étude du français et de l'anglais soignée tout particulièrement. Les parents ont à pourvoir à la nourriture de leurs enfants qui, trois fois le jour, auront une demi heure pour prendre leur repas dans de respectables maisons choisies ad hoc; le reste du temps se passe au collège. Le prix de la résidence sans désignée ainsi que de l'école est de £4 par année payable d'avance au moins par trimestre. Bytown, 2 septembre 1849.

COMPAGNIE D'ASSURANCE

SUR LA VIE DU CANADA.

(Canada Life Assurance Company) INCORPORÉE PAR ACTE DU PARLEMENT. CAPITAL.—£50,000. BUREAU PRINCIPAL, HAMILTON. HUGH C. BAKER, Président. JOHN YOUNG, Sec. Vice-Président. THOMAS M. SIMONS, Sec. Secrétaire. L'HON. JOSEPH BORRETT, Président. JOHN G. MACKENZIE, Sec. Vice-Président. WILLIAM WORKMAN, Sec. G. E. CARTIER, Sec. M. P. P. HEW RANSAY, Sec. Gérant.

NOTICE SUR L'EXHUMATION ET LE 78ME ANNIVERSAIRE DE LA SOCIÉTÉ DE LA JEUNESSE DU CANADA. À VENDRE à ce Bureau, Montréal, 28 décembre, 1849.

Table with columns: Age, Avec les profits, Sans les profits, Demi-Crédit. Rows for ages 15, 20, 25, 30, 35, 40, 45, 50, 55, 60.

On trouvera, en les comptant, que les taxes ci-dessus s'appliquent pour la vie, sans participation, et demi-crédit, soit sans que les taxes similaires d'assurances Bureau qui offre maintenant d'assurances au Canada, et de ceux qui assurent avec participation, et ont part aux trois quarts de tous les profits de cette branche d'affaires de la Compagnie.

Table with columns: AGE A ATTENDRE, 50, 55, 60, 65. Rows for ages 20, 25, 30, 35, 40, 45, 50, 55.

À VENDRE, A CEUX QUI ENVOIENT LE QUANTUM DE CHARLES JOSEPH, POUR LE MOIS DE MARS. Montréal, le 1 mars 1850.

BUSTE DE MONSIEUR MGR. DE MONTREAL. Le Soussigné, acquéreur du Buste de Monsieur de Montréal, sculpté par M. Chs. Ballet, prévient les nombreux membres du clergé, et autres personnes, qui en ont obtenu des exemplaires, qu'il est prêt à les leur livrer. Ce Buste est de grandeur naturelle et a fait l'admiration des Commissaires par sa ressemblance parfaite. Aussi, Statues de la Ste. Vierge de différentes grandeurs depuis 5 pieds jusqu'à 6 pouces pour Églises, Chapelles, maisons; Bustes en petit de Monsieur et de M. Chiniquy, etc., etc. P. E. PICAULT, Coin des rues Notre-Dame et Bon-Secours. Le Soussigné a aussi de beaux ENFANS Jésus en cire, de différentes grandeurs pour Églises et Chapelles, etc. Montréal, 23 Octobre 1849.

ÉCOLE DES SOURDS-MUETS.

DEPUIS que la Législature cessa, il y a 13 ans, d'encourager l'École des Sourds-Muets, si habilement tenue par M. R. McDonald, tous les vrais amis de l'humanité déplorent le sort de ces infortunés, privés des bienfaits de l'instruction.—Mais lorsque les derniers recensements ont venus annoncer au public que onze cents Sourds-Muets en Canada étaient laissés dans l'oubli ou regrettaient à bon droit cette apathie qui contrastait si étrangement avec le vif intérêt que portent aux Sourds-Muets tous les gouvernements de l'Europe et celui des États-Unis. Vouloir améliorer le sort de tant d'infortunés, Mgr. de Montréal n'écouant que son ardent charité, sans secours pécuniaires, mais avec l'espoir d'obtenir plus tard l'aide de la législature, a eu la généreuse pensée d'ouvrir une école de Sourds-Muets. La direction a été confiée à M. Lagorce, assisté d'un Institutur Sourd-Muet, M. Reeves. Ceux dont les parents sont pauvres et qui seront munis de bonnes recommandations seront instruits et pensionnés pour la modique somme de 3 piastres par mois.—Ceux qui seront en état de payer devront donner un écu par mois pour l'instruction, et 5 piastres pour la pension.—L'école est située au Pied du Conant, Rue Dufresne. Montréal, 1 Février 1850.

NOTICE SUR L'EXHUMATION ET LE 78ME ANNIVERSAIRE DE LA SOCIÉTÉ DE LA JEUNESSE DU CANADA. À VENDRE à ce Bureau, Montréal, 28 décembre, 1849.

CALENDRIER ECCLÉSIASTIQUE ET CIVIL. Pour 1850. À vendre chez L. R. FARRE et Cie, St. Vincent, No. 3. 16 nov 1849.

EAU PLANTAGÈNE. Le Soussigné avertit le public qu'il a l'honneur de M. Jos. BÉRIAT, Marchand Gros, Place Jacques Cartier, agent pour la vente des Eaux de PLANTAGÈNE où il y aura toujours une grande quantité de ces Eaux Fraîches, si bien connues du public. CHARLES LAROCQUE, Agent. Montréal, 26 octobre 1849.

ÉTABLISSEMENT RELIGIEUX. Coin des Rues Notre-Dame et St. Vincent. Le Soussigné, pour satisfaire l'attente de ses nombreux amis, vient de rouvrir son ATELIER DE RELIURE à l'endroit ci-dessus désigné, où il est maintenant prêt à recevoir toutes les commandes dans sa branche qu'on voudra bien lui confier. Il apportera à ses ouvrages une attention et une exactitude qui lui mériteront l'encouragement public. M. Z. C. aura toujours en mains toutes les fournitures pour Ecoles, telles que Livres, Papier, Encre, Plumes, etc. etc. etc. Z. CHAPELLEAU. Montréal, 2 mai 1849.

PROTHÉTOURE. CHS. BAILLARGE, architecte, au vieux château St. Louis, Haute-Ville, Québec.

LE SOUSSIGNÉ à l'honneur d'inviter les Messieurs du Clergé et de la laïcité, à se réunir le 27 septembre 1849, à 8 heures, à l'Église St. Vincent, pour l'ouverture de l'École des Sourds-Muets. Les Messieurs du Clergé et de la laïcité, qui ont eu l'honneur de se réunir à l'Église St. Vincent, le 27 septembre 1849, pour l'ouverture de l'École des Sourds-Muets, ont eu l'honneur de se réunir à l'Église St. Vincent, le 27 septembre 1849, pour l'ouverture de l'École des Sourds-Muets.

AUX FABRIQUES. À vendre un beau Bénédictin en pierre dans le genre gothique.—Les conditions seront très-faciles.—S'adresser à J. B. THOMAS, Coin des rues Dorchester et Ste. Elizabeth, Montréal, 2 mai 1849.

L. P. Boivin. Can des rues NOTRE-DAME ET ST. VINCENT. À VENDRE de nouveaux ouvrages de la collection de la Bibliothèque de la jeunesse chrétienne. Bibliothèque de la jeunesse chrétienne, in-12, grand in-32, et in-26. Do des petits enfants in-2. Do des enfants p.ux in-2. Do de l'enfance chrétienne, in-2. Do Morale et Littéraire, in-2. Do Instructive et amusante, in-2. Do Catholique de Lille, in-2. Etc., etc., etc.

DANIS PAUL. ORGANISTE DE LA CATHÉDRALE, ayant fixé sa résidence au coin des rues des Allemands et Dorchester, offre ses services aux personnes qui désirent prendre des LEÇONS DE MUSIQUE. P. GARNOT, Professeur de français, latin, rhétorique, belles-lettres, etc. Coin des rues Dorchester et Sanguinet. Montréal, 9. nov. 1848.

L. A. HUGUET LATOUCHE, Notaire, No. 16, rue St. Vincent. Montréal, 20 oct. 1848. CONDITIONS DES MELANGES RELIGIEUX. LES MELANGES RELIGIEUX se publient deux fois la semaine, le MARDI et le VENDREDI. Le prix d'abonnement pour l'année est de QUATRE PIASTRES, frais de poste à part. Les MELANGES ne reçoivent pas d'abonnement pour moins de SIX mois. Les abonnés qui veulent discontinuer de souscrire des MELANGES doivent en donner avis un mois avant l'expiration de leur abonnement. Toutes lettres, paquets, correspondances, etc. doivent être adressés, francs de port, aux Éditeurs des Mélanges Religieux à Montréal.

AGENTS DES MELANGES RELIGIEUX. Montréal. MM. FABRE & Cie., Libraires Trois-Rivières, VAL. GUILLET, Ecr. N. P. Québec, M. D. MARTINEAU, Pire. V. Ste. Anne, M. F. PILOTE, Pire Direct. Rivière du Loup, M. L. BARRÉAU, St. Adolphe, M. H. AUBERTIN. Bureau des Mélanges Religieux, troisième étage de la Maison de l'Évêché, coin des rues Mignonne et St. Denis.

PROPRIÉTAIRE. JOSEPH RIVET Imprimeur. RÉDACTEUR EN CHEF. JOS. LAROCQUE, PIRE.